

5 L'accompagnement social et sanitaire

5.1 Les commissions de site et les partenariats

- Des commissions de site ont-elles été mises en place régionalement avec les principaux acteurs intervenant dans la gestion de la vie étudiante ?
- Si oui, depuis quelle date ?
- Quel rôle a joué le CEVU dans leur mise en place ?
- Quelle est leur composition ? Leur statut ?
- Quel rôle jouent-elles ?
- Quels projets pilotent-elles pour l'amélioration de la vie étudiante ?
- Sont-elles conformes aux directives du Plan social étudiant ?
- Quels sont les liens établis entre l'université et les collectivités locales ?
- Les horaires de début et de fin d'activité des principales lignes des transports publics dépendant des collectivités territoriales et les horaires de début et de fin des enseignements ont-ils fait l'objet d'une concertation en vue de leur harmonisation ?
- Quels sont les liens établis entre l'université et la préfecture à propos des étudiants étrangers ?
- Quels sont les liens établis entre l'université et la caisse d'allocation familiales ?
- Quels sont les liens établis entre l'université et les autres universités et établissements ?



5.2 L'hébergement et la restauration des étudiants et le rôle des CROUS et des CLOUS

- Existe-t-il une politique concertée entre l'établissement et le CROUS ?
- Y-a-t-il d'autres partenaires publics et privés dans ces domaines ? Lesquels ?
- Les lieux d'hébergement et de restauration sont-ils à proximité du campus ?
- Y-a-t-il une concertation en vue de l'harmonisation des horaires respectifs de la restauration et des enseignements auxquels assistent les étudiants ?
- Quelles sont les possibilités de propositions d'amélioration de l'environnement : cahier de doléances ? Boîtes à idées ? Réunions de concertation ?
- Quelles sont les activités gérées en commun ?
- Un co-pilotage de projets, université, CROUS, associations étudiantes, est-il effectif ?
- Existe-t-il une représentation croisée (CROUS siégeant au CEVU et université au CA du CROUS) ?
- Existe-t-il une connexion AGLAE au moment de l'IA ?



- Une aide aux étudiants en grande difficulté est-elle prévue en liaison avec le CROUS ?
- La gestion des exemptions de droits d'inscription est-elle optimisée en liaison avec le CROUS pour accélérer la procédure ?

5.3 Les commissions sociales d'établissement

- Existe-t-il des commissions sociales d'établissement dans votre université ?
- Depuis quand ?
- Quelle est leur composition ?
- Quel est le pourcentage d'étudiants qui siègent au sein de cette commission ?
- A quelle direction sont rattachées ces commissions sociales d'établissement dans votre université ?
- Quelle est la fréquence de leurs réunions ?
- Sur quels sujets émettent-elles des propositions ?
- Des commissions d'exonération des droits d'inscription siègent-elles chaque année ?

5.4 Accueillir et accompagner l'étudiant handicapé dans son projet personnel et professionnel

- Votre établissement a-t-il signé la charte université/handicap ?
- Existe-t-il un service dédié ? Une personne ressource ? Quels sont les horaires de permanence ?
- Des liens existent-ils dès l'amont (lycées, associations) permettant d'anticiper l'arrivée de ces étudiants ?
- L'ensemble des locaux est-il accessible aux handicapés ?
- Des prestations spécifiques sont-elles prévues pour ce public : accompagnement, appareillage, insertion professionnelle ?
- Sont-ils bénéficiaires du régime spécial d'aménagement d'études ?
- Une sensibilisation à l'accueil des étudiants handicapés est-elle effectuée auprès des enseignants ? Des BIATOSS ?
- Le site Web est-il adapté aux étudiants handicapés ?

5.5 La santé étudiante

- Dans votre établissement, le service de la médecine préventive perçoit-il une somme supérieure aux 4,57€ par étudiant prévus ?
- L'université a-t-elle mis en place une politique sanitaire partenariale globale avec d'autres acteurs de la (mutuelles, sécurité routière, MILDT, ANAEM etc.) ?
- Le service de médecine préventive est-il conventionné avec l'ANAEM ?
- La politique de l'établissement s'inscrit-elle dans le cadre du GRSP ?
- Quelles catégories d'étudiants sont convoquées à la visite médicale obligatoire :
 - Tous les primo inscrits ?
 - Les étudiants étrangers prioritairement ?
 - Les étudiants qui suivent des activités pédagogiques à risque ?
 - Les étudiants sportifs ?
 - D'autres catégories d'étudiants ?
- Quelles sont les missions assignées au SUMPPS :
 - celles définies par le décret de 1988 ?
 - d'autres missions complémentaires lui sont également confiées ?
 - lesquelles ?
- Le SUMPPS est-il un centre de santé agréé par la CNAMTS ?
- Outre les médecins, quels professionnels contribuent aux activités du SUMPPS :
 - des personnels administratifs ?
 - des assistantes sociales ?
 - des psychologues ?
 - des nutritionnistes ?
 - des sophrologues ?
 - des gynécologues ?
 - d'autres professionnels ?

